



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA
HAUTE - BIGORRE

ORIENTATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2017

**Eléments en vue du débat organisé lors de la séance
du Conseil Communautaire du 23 mars 2017**

1/ LES OBLIGATIONS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DEPUIS LE LOI NOTRE :

Conformément aux articles L2312-1, L2313-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, ainsi que pour les établissements publics de coopération intercommunale comprenant une ou plusieurs communes de plus de 3 500 habitants.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen de ce budget.

Dans les établissements publics de coopération intercommunale comprenant une commune de 3500 habitants et plus, un rapport doit être produit sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les établissements publics de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, le rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'EPCI

Les lieux de mise à disposition du public sont le siège de l'EPCI et les mairies des communes membres de l'EPCI.

2/ LES OBJECTIFS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif et de l'évolution et des caractéristiques de l'endettement de la collectivité
- de discuter de l'évolution des effectifs et la rémunération du personnel
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, facilitant la tenue des débats, comme par exemple :

- des données sur le contexte budgétaire :
 - l'environnement économique local et national,
 - le contexte financier,
 - les orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local et impact sur la collectivité...
- la situation financière de la collectivité
- les perspectives pour l'année à venir

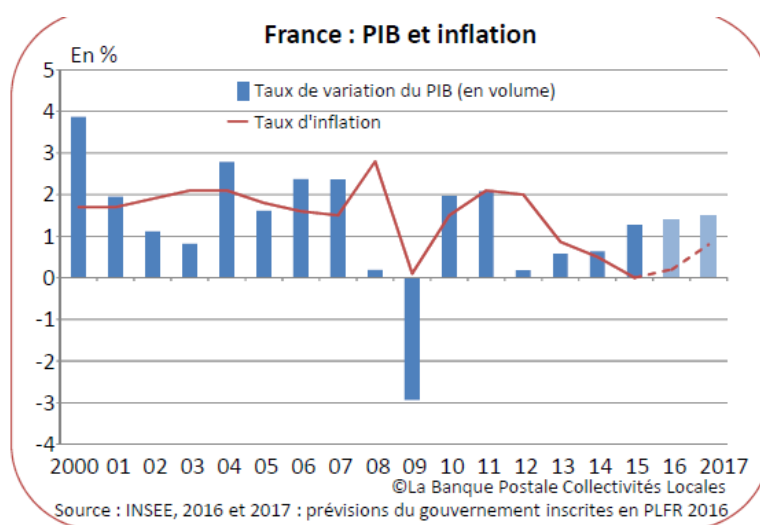
1-1 LES PRINCIPAUX INDICATEURS MACRO ECONOMIQUES

1-1-1 Une hypothèse de croissance économique de 1,5 % pour 2017

Le programme de stabilité a été construit sur la base d'un scénario macroéconomique de poursuite de la reprise économique française en 2016 et en 2017, soit 1,5% chaque année après 1,3% en 2015 et 0,5% en moyenne entre 2012 et 2014.

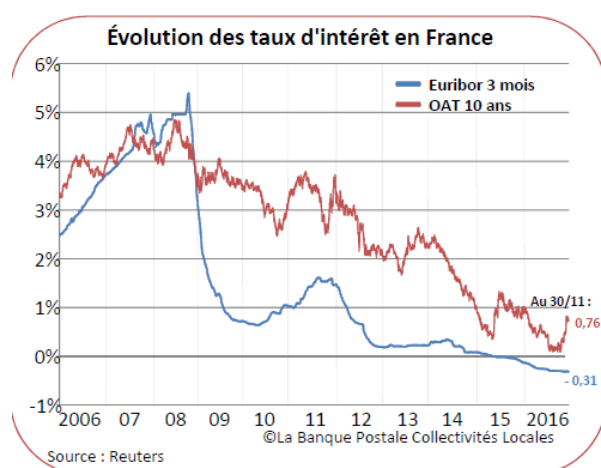
1-1-2 Une prévision de reprise légère de l'inflation

L'inflation se redresserait à +0,8 % dès 2017 (+0,1 % en 2016), notamment sous les effets conjugués de la hausse des prix de l'énergie et des taux de change.



1-2-3 Des taux d'intérêt encore très faibles

Les taux d'intérêt historiquement bas depuis 2012 devraient, au regard des prévisions de croissance et d'inflation en zone EURO, rester faibles en 2017. A noter que l'Euribor 3 mois, principal index européen, est négatif depuis avril 2015.



1-2-4 Evolution contenue du chômage

Le taux de chômage s'établit à 10% de la population active au troisième trimestre 2016, contre 10,3% en 2015.

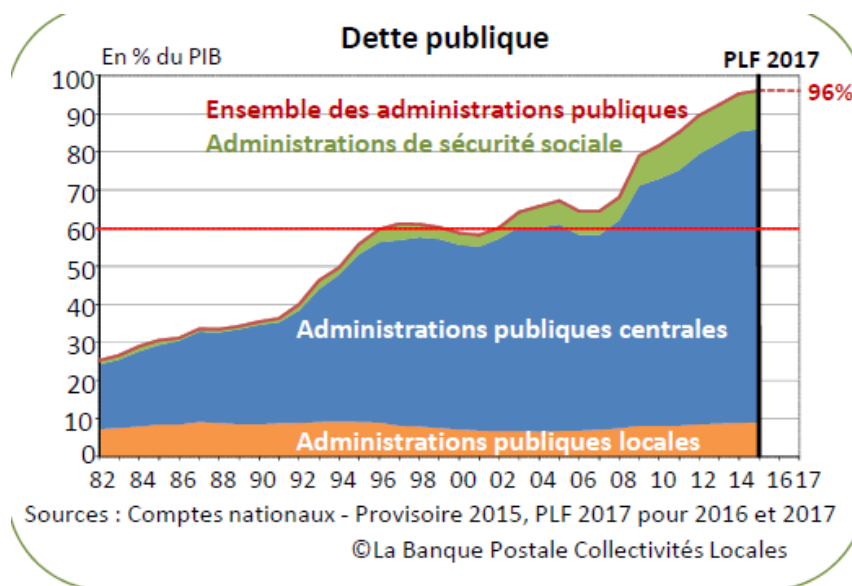
1-2 LES PREVISIONS POUR LES FINANCES PUBLIQUES EN 2017

1-2-1 Le déficit public : l'effort de redressement poursuivi

Avec une prévision de croissance de 1,5%, le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 prévoient un retour sous le seuil de 3% soit 2,7 % de PIB en 2017, contre 3,3% estimés en 2016 et 3,5% en 2015.

1-2-3 La dette publique : toujours en augmentation...

L'amélioration du solde du déficit public a permis de stabiliser la dette publique après 10 années de hausse continue. Après avoir atteint 96,2% du PIB en 2015, la dette publique atteindrait 96,1% en 2016 puis 96% en 2017.



1-3 LA LOI DE FINANCES INITIALE 2017 : IMPACT POUR LES COLLECTIVITES

1-3-1 La poursuite de la diminution des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales

En réponse aux fortes mobilisations des élus locaux en 2015 et 2016, la LFI 2017 prévoit une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 2,6 Md€ (1,1 Md€ pour les départements, 1 Md€ pour le bloc communal et 0,5 Md€ pour les régions), l'effort supporté par les communes et les intercommunalités étant réduit de moitié par rapport à leur contribution en 2015 et 2016.

Rappel : prélèvement au niveau national (en Milliards d'euros) :

2014	- 1,50 Mds €	} 2014-2017 : - 11.471Mds
2015	- 3,67 Mds €	
2016	- 3,67 Mds €	
2017	- 2,63 Mds €	

En Mds €	2014	2015	2016	2017	
Prélèvements 2014	-1,50 Mds €	-1,50 Mds €	-1,50 Mds €	-1,50 Mds €	
Prélèvements 2015		-3,67 Mds €	-3,67 Mds €	-3,67 Mds €	
Prélèvements 2016			-3,67 Mds €	-3,67 Mds €	
Prélèvements 2017				-2,63 Mds €	
Total	-1,50 Mds €	-5,17 Mds €	- 8,84 Mds €	-11,47 Mds €	Total cumulé - 26,98 Mds €

1-3-2 La fixation d'un Objectif d'Evolution de la Dépense Locale (ODEDEL) à valeur indicative

Évolution 2017/2016	Collectivités locales	Bloc communal	Départements	Régions
Dépenses totales	+ 2,0%	+ 2,1%	+ 2,2%	+ 0,8%
Dépenses de fonctionnement	+ 1,7%	+ 1,3%	+ 2,6%	+ 1,1%
Dépenses d'investissement*	+ 3,1%	+ 4,7%	-0,5%	+ 0,2%

Source : données PLF 2017 * estimations La Banque Postale Collectivités Locales par déduction des 2 premières lignes

1-3-3 Gel de la montée en charge du FPIC (1 Mds €)

Le FPIC (Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales) se stabilise en 2017 à 1 Milliard d'euros représentant 1,9 % environ des ressources fiscales du bloc communal (au lieu des 2 % prévu initialement par la LFI 2012). La forte transformation de la carte intercommunale (de 2062 groupements à fiscalité propre en novembre 2016 à 1263 au 1^{er} janvier 2017) viendra bouleverser la répartition nationale.

1-3-4 Un faible coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales est fixé, pour 2017, à 0,4 %, soit l'inflation constatée sur les 12 derniers mois.

1-3-5 Maintien du FCTVA

Le Fonds de Compensation de la TVA reste fixé à 16,404 % comme en 2015 et 2016. Il est à noter également le maintien de l'élargissement de l'assiette du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, en sus des dépenses réelles d'investissement.

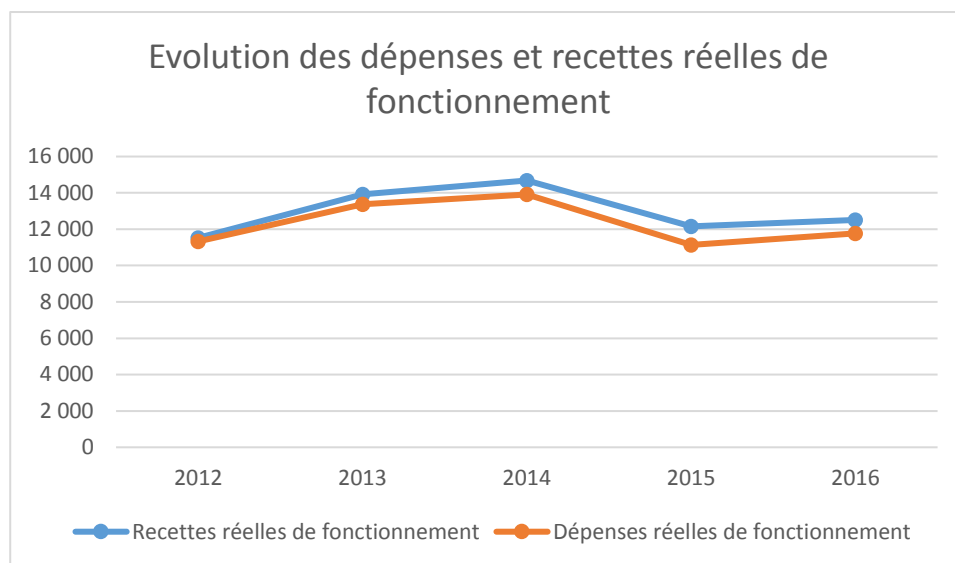
1-3-6 Un soutien à l'investissement de nouveau renforcé

Le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) sera reconduit et porté à 1,2 Milliards d'euros en 2017 (1 Mds € en 2016). Il permettra notamment de conclure des contrats de ruralité (216 M €) et de financer le pacte Etat-Métropole (150 M€). Quant à la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), elle est portée à 1 Milliard d'euros (+ 384 M€)

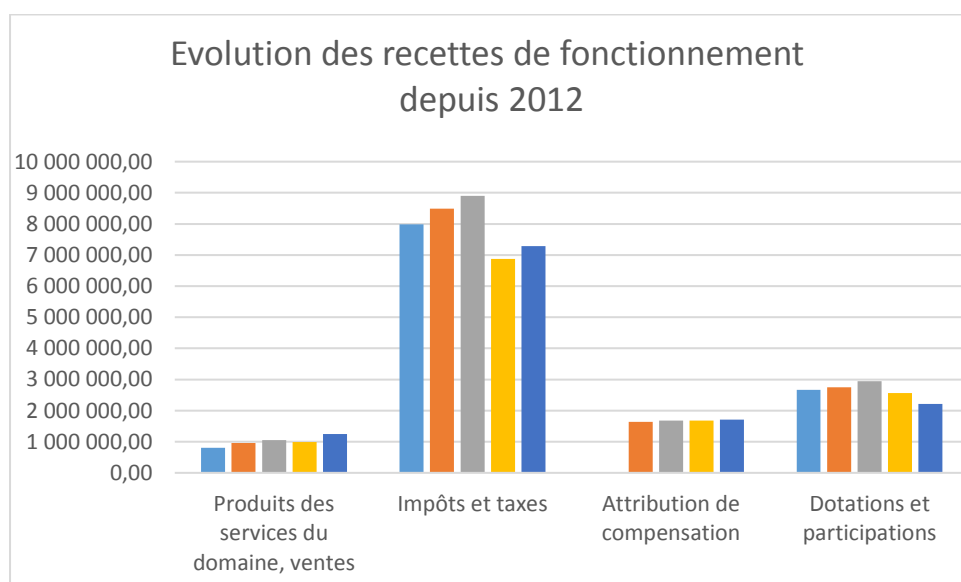
2-1 LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

211 – Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement depuis 2012 (Budget principal)

Les recettes de fonctionnement restent légèrement supérieures aux dépenses. Il est à noter en 2016 une hausse des dépenses plus rapide que la hausse des recettes, provoquant une situation de tension avec un effet ciseau. (Rappel : la baisse des dépenses et recettes de 2015 était induite par la création du budget annexe des déchets).

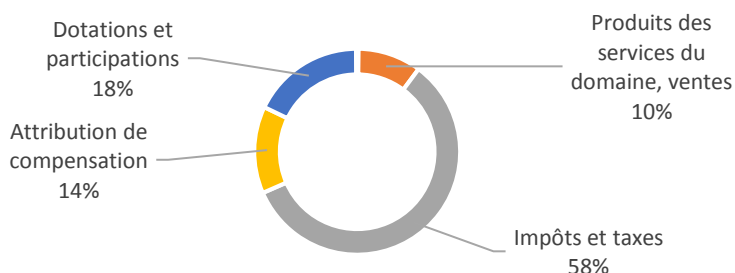


212 – Les recettes de fonctionnement (Budget principal)



Nous observons en 2016 une croissance du produit des services (de 8 % à 10 %) et des impôts et taxes (de 57 % à 58 %) pour faire face à la baisse des dotations de l'Etat (de 21 % à 18 %).

Répartition des recettes réelles de fonctionnement en 2016



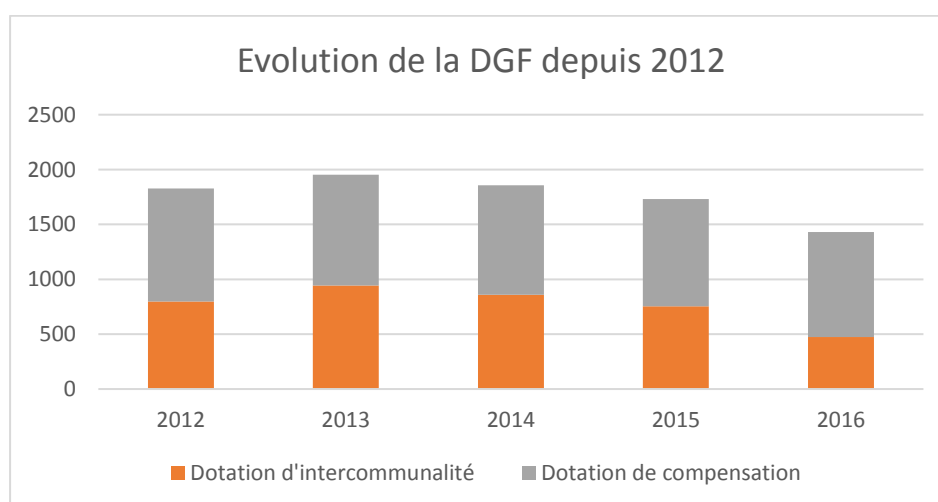
Zoom sur l'Evolution de la fiscalité depuis 2012

BASES EN K€	2012	2013	2014	2015	2016
Cotisation Foncière des entreprises	4 627	4 696	4 813	5 150	5 242
Taxe d'habitation	25 772	26 465	26 568	27 904	27 367
Foncier bâti	21 183	21 886	22 273	22 856	23 271
Foncier Non bâti	322	328	332	336	336

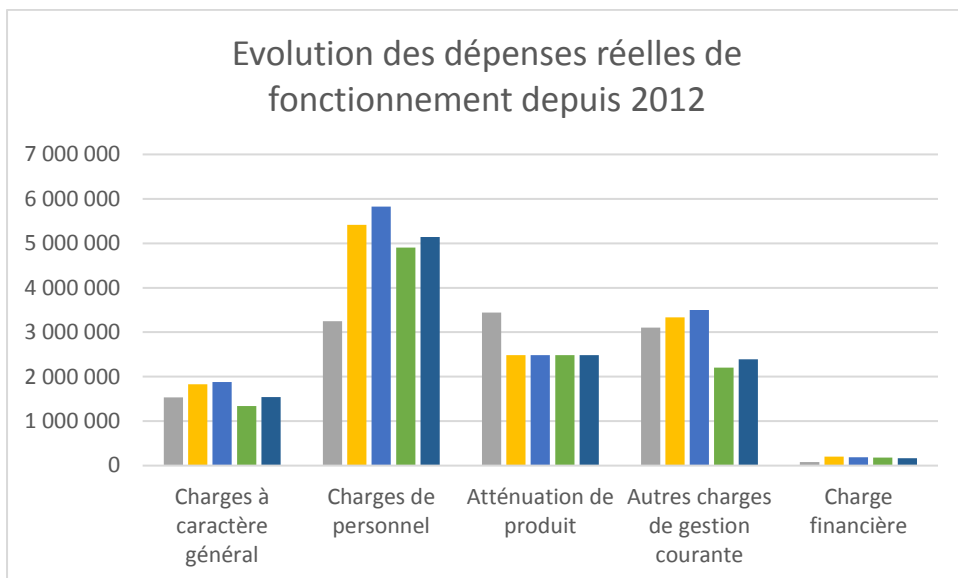
TAUX	2012	2013	2014	2015	2016
Cotisation Foncière des entreprises	37,82%	37,82%	37,82%	37,82%	37,82%
Taxe d'habitation	10,68%	10,87%	11,41%	11,41%	11,98%
Foncier bâti	0,00%	0,50%	1,39%	1,39%	1,95%
Foncier Non bâti	2,42%	2,46%	2,58%	2,58%	2,58%

PRODUIT EN K€	2012	2013	2014	2015	2016
Cotisation Foncière des entreprises	1 750	1 776	1 820	1 948	1 983
Taxe d'habitation	2 752	2 877	3 031	3 184	3 279
Foncier bâti	0	109	310	318	454
Foncier Non bâti	8	8	9	9	9
Produit contributions directe	4 510	4 770	5 170	5 458	5 724

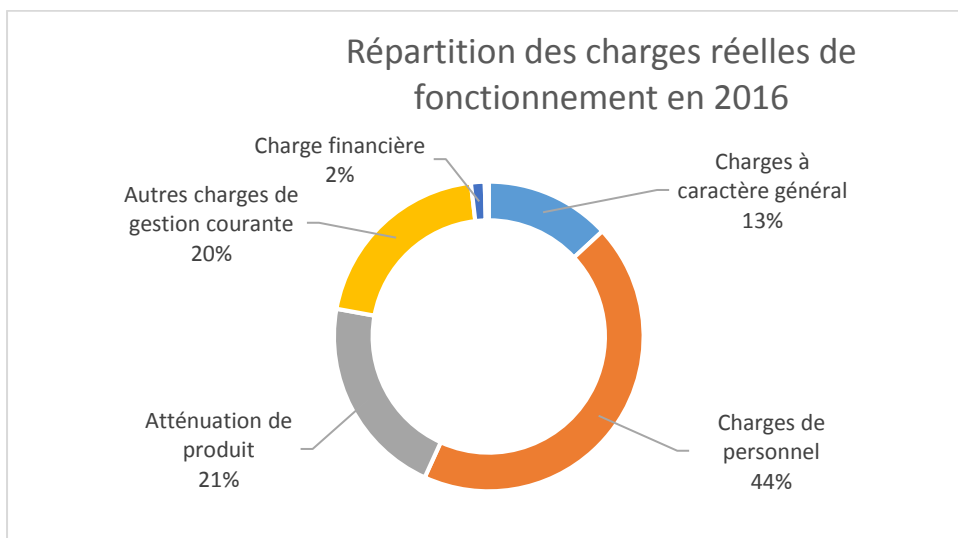
Zoom sur l'évolution des dotations depuis 2012



213 – Les dépenses de fonctionnement (Budget principal)

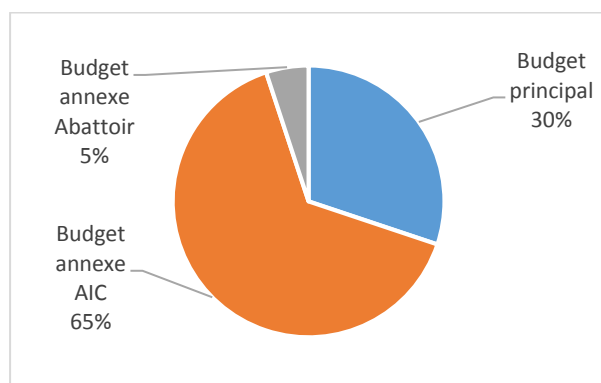


Si les charges financières tendent à diminuer, les autres postes de dépenses ont une tendance haussière et notamment les charges à caractère général, les charges de gestion courante et les charges de personnel.



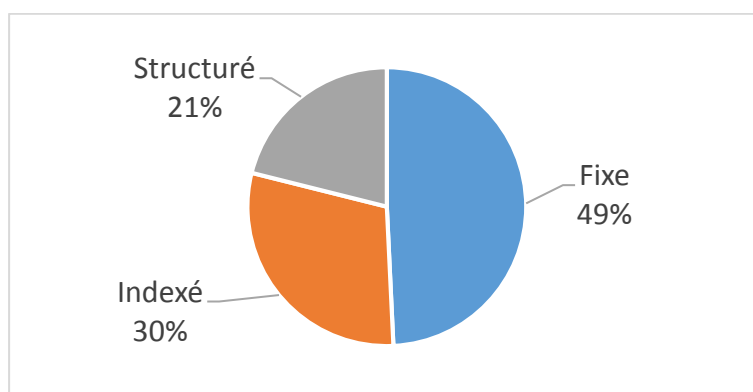
214 – La dette au 31/12/2016

↳ Répartition de la dette par budget



Il est à noter que la CCHB a contracté en 2016 un emprunt de 460 K€ pour le financement du budget Déchets Ménagers. Les travaux de la déchetterie ayant pris du retard, le tirage de l'emprunt ne se fera qu'en 2017. Il n'apparaît donc pas dans l'encours.

↳ Structure de la dette par type de taux (tous les budgets)



↳ Taux moyen de la dette (tous les budgets)

Le taux moyen de la dette au 31/12/2016 est de 3,34 % (en baisse par rapport à 2015 qui était de 3,49 %).

↳ Evolution de l'encours de la dette depuis 2012 (tous les budgets)

Encours au 31/12 en K€	2012	2013	2014	2015	2016
Budget principal	2 535	4 662	4 752	4 805	4 626
Budget annexe AIC	10 980	10 538	10 116	9 818	9 949
Budget annexe Abattoir	220	311	402	403	777
Budget annexe des Déchets					
TOTAL	13 735	15 511	15 270	15 027	15 352

La hausse de l'encours reste limitée grâce à un recours à l'emprunt adapté aux besoins.

Quatre emprunts ont été contractés en 2016 :

- Budget principal : 170 K€
- Budget annexe AIC : 535 K€
- Budget annexe Abattoir : 400 K€
- Budget annexe Déchets ménagers : 460 K€

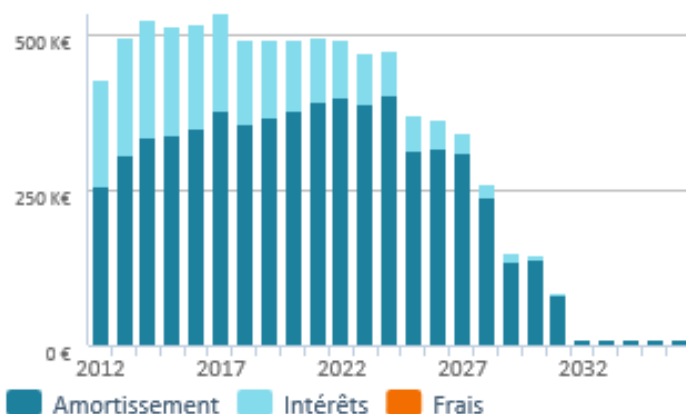
↳ **Capacité de désendettement exprimée en nombre d'années de remboursement
(Budget principal)**

k€	2012	2013	2014	2015	2016
Encours au 31/12	2 535	4 662	4 752	4 805	4 626
Epargne brute	-22	251	438	1 024	732
ENCOURS AU 31/12 / EPARGNE BRUTE	-115,2	18,6	10,8	4,7	6,3

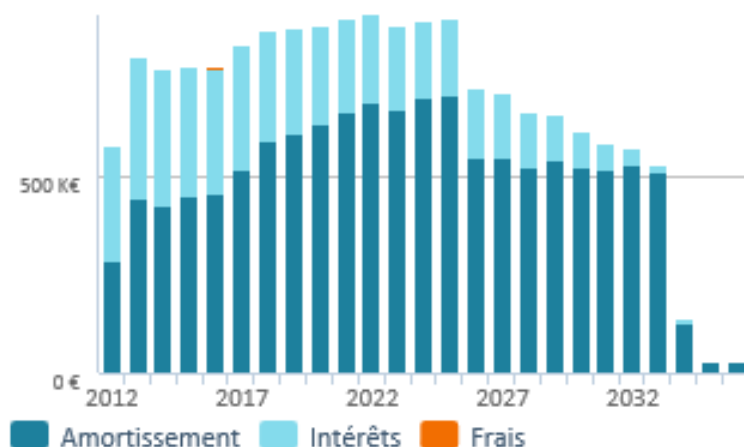
En 2016, malgré la baisse de l'épargne brute du fait notamment de la hausse des dépenses de fonctionnement, la baisse de l'encours permet de maintenir le délai de désendettement à un niveau correct, soit 6,3 ans. En d'autres termes, si nous consacrons la totalité de l'épargne brute du budget principal au remboursement de la dette, il nous faudrait un peu moins de 6 ans et demi.

↳ **Evolution des annuités depuis 2012**

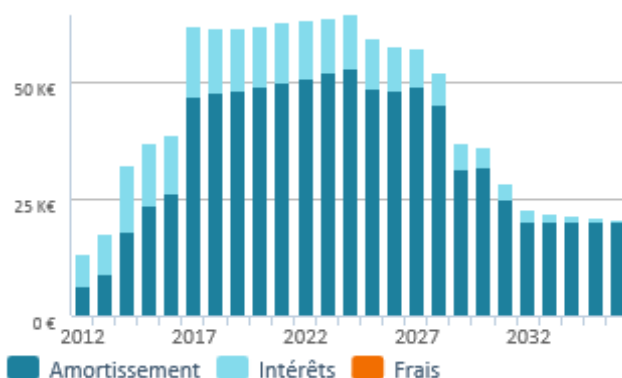
BUDGET PRINCIPAL - EXTINCTION DE LA DETTE



BUDGET AIC - EXTINCTION DE LA DETTE



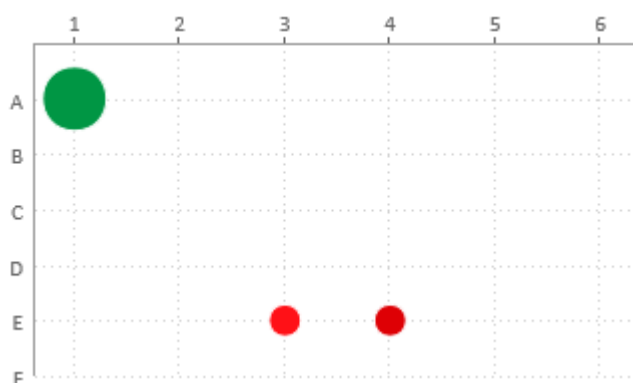
BUDGET ABATTOIR – EXTINCTION DE LA DETTE



BUDGET DECHETS – EXTINCTION DE LA DETTE

A noter que ce budget créé en 2015, a contracté un emprunt en 2016 mais celui-ci n'ayant pas fait l'objet d'un tirage, n'apparaît pas dans l'encours 2016.

Information sur les prêts structurés au 31 décembre 2016 (Charte Giesler ou niveau du risque de l'encours de la dette)



78,90 % de la dette de la CCHB est située en niveau 1 A, représentant un encours de 12 113 793,63 €.

Cependant, 21,10 % de l'encours présente un risque d'indice (écart de taux : Niveau 3/4) et de structure (avec effet multiplicateur sans cape – Niveau E)

- Encours au 31/12/2016 de l'emprunt 3 E : 1 545 121,46 €

- Encours au 31/12/2016 de l'emprunt 4 E : 1 693 570,34 €

215 – L'évolution financière en matière d'autofinancement (ou épargne nette)

Au 31 décembre 2016, la situation financière de la CCHB s'est dégradée par rapport à l'année 2015. Ceci s'explique notamment par le ralentissement des recettes (dotations de l'Etat) et une hausse des dépenses de fonctionnement.

BUDGET PRINCIPAL

K€	2012	2013	2014	2015	2016
Produit de fonctionnement courant	11 525	13 906	14 678	12 140	12 497
- Charges de fonctionnement courant	11 326	13 065	13 688	10 934	11 557
= EXCEDENT BRUT COURANT	199	841	990	1 206	940
+ Produits exceptionnels larges	3	18	3	12	6
- Charges exceptionnelles larges	143	111	38	24	51
= EPARGNE DE GESTION	59	749	955	1 194	895
- Intérêts (66111 + 66112)	81	196	186	174	163
= EPARGNE BRUTE	-22	552	769	1 021	732
- Remboursement du capital	178	301	331	330	342
= EPARGNE NETTE	-200	251	438	691	390

BUDGET DES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMECIALES

K€	2012	2013	2014	2015	2016
Produit de fonctionnement courant	788	665	655	665	676
- Charges de fonctionnement courant	320	286	579	248	262
= EXCEDENT BRUT COURANT	468	379	76	416	414
+ Produits exceptionnels larges	228	423	709	378	470
- Charges exceptionnelles larges	100	13			18
= EPARGNE DE GESTION	595	789	785	795	867
- Intérêts (66111 + 66112)	356	364	349	330	318
= EPARGNE BRUTE	239	425	436	465	549
- Remboursement du capital	285	442	422	448	454
= EPARGNE NETTE	-46	-17	14	17	94

BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR

K€	2012	2013	2014	2015	2016
Produit de fonctionnement courant	1 038	1 137	1 131	1 294	1 374
- Charges de fonctionnement courant	1 006	1 104	1 068	1 265	1 547
= EXCEDENT BRUT COURANT	32	33	62	29	-173
+ Produits exceptionnels larges	45	53	45	45	144
- Charges exceptionnelles larges	5	0	7	1	0
= EPARGNE DE GESTION	72	85	100	73	-29
- Intérêts (66111 + 66112)	10	11	16	16	14
= EPARGNE BRUTE	62	74	84	57	-43
- Remboursement du capital	6	9	20	26	28
= EPARGNE NETTE	56	66	64	32	-71

BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS

K€	2012	2013	2014	2015	2016
Produit de fonctionnement courant				2 913	3 152
- Charges de fonctionnement courant				2 683	3 096
= EXCEDENT BRUT COURANT				230	56
+ Produits exceptionnels larges				2	1
- Charges exceptionnelles larges					1
= EPARGNE DE GESTION				233	57
- Intérêts (66111 + 66112)				0	0
= EPARGNE BRUTE				233	57
- Remboursement du capital				0	0
= EPARGNE NETTE				233	57

BUDGETS CONSOLIDES

K€	2012	2013	2014	2015	2016
Produit de fonctionnement courant	13 350	15 707	16 463	17 012	17 700
- Charges de fonctionnement courant	12 651	14 454	15 334	15 131	16 462
= EXCEDENT BRUT COURANT	699	1 252	1 129	1 881	1 238
+ Produits exceptionnels larges	275	494	757	438	623
- Charges exceptionnelles larges	248	124	45	24	69
= EPARGNE DE GESTION	726	1 623	1 841	2 295	1 792
- Intérêts (66111 + 66112)	447	571	551	520	499
= EPARGNE BRUTE	279	1 052	1 290	1 775	1 293
- Remboursement du capital	470	752	773	803	824
= EPARGNE NETTE	-191	299	517	972	468

216 – L'évolution du niveau d'investissement (tous les budgets)

Au terme des cinq précédentes années, ont été financés plusieurs équipements, notamment :

- L'extension de la bouverie de l'abattoir
- La réhabilitation de la cuisine centrale,
- la rénovation de l'abattoir communautaire
- La réfection de l'aire d'accueil des gens du voyage
- La modernisation de l'office de tourisme
- La réfection de la crèche l'Alouette
- La création du circuit d'orientation de Payolle
- La protection incendie de l'habitat isolé
- La valorisation des mares du cap de la serre à Montgaillard
- Le changement de chaudière (piscine)

A ces travaux s'ajoutent l'effort consenti pour l'amélioration du logement avec le financement de l'OPAH et des subventions aux projets de rénovation.

En K€	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses d'équipement et travaux	2 104	1 259	1 416	1 609	1 599

2-2 LA STRUCTURE ET L'EXECUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

221 – L'évolution des effectifs communautaires

	2009	2011	2013	2015
NB AGENTS (Tout Statut con- fonde)	104	152	190	185

Source : Bilan social 2015

222 – Structures des effectifs communautaires en 2016

Effectif au 31/12/2016	Budget principal		Budget abattoir		Budget déchets		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Fonctionnaires titu- laires / stagiaires	115	77%	5	19%	24	73%	144	69%
Agents contractuels permanents	6	4%	0	0%	1	3%	7	3%
Agents contractuels non permanents	27	18%	2	7%	8	24%	37	18%
Agents de droit privé	2	1%	20	74%		0%	22	10%
Total	150		27		33		210	

S'agissant des agents de droit privé, la répartition s'effectue de la manière suivante :

Agents de droit privé	Budget princi- pal	Budget Abattoir	Budget Déchets	TOTAL
CAE/CUI	0	1	0	1
Apprentissage	2	0	0	2
CDI	0	19	0	19
Total	2	20	0	22

Filière profes- sionnelle	Budget principal				Budget Abattoir				Budget Déchets			
	Fonct / Stag.	Contr. Perm.	Contr. Non perm.	Droit privé	Fonct / Stag.	Contr. Perm.	Contr. Non perm.	Droit privé	Fonct / Stag.	Contr. Perm.	Contr. Non perm.	Droit privé
Administrative	26	0	3	1	1			1				
Technique	58	3	11	1	4		1	19	24	1	8	
Culturelle	4	0	1									
Sportive	4	2										
Sociale	6	0	5				1					
Animation	17	1	7									
Total	115	6	27	2	5	0	2	20	24	1	8	0

223 – L'évolution des dépenses de personnels

Evolution des dépenses de personnel par budget depuis 2012 :

En K€	2012	2013	2014	2015	2016
BUDGET PRINCIPAL	3 246	5 413	5 825	4 907	5 144
BUDGET ABATTOIR	624	724	751	766	900
BUDGET DECHETS				971	994
TOTAL	3 870	6 138	6 576	6 644	7 037
Evolution par rapport à n-1		58,62%	7,13%	1,04%	5,92%

Evolution des dépenses de personnel par fonction :

En K€	012-Ch.de personnel			Rembt personnel			012 - Rembt perso		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Administration Générale	1 668	1 651	2 020	97	20	110	1 571	1 631	1 910
Matériel Bas Adour	0	1	2				0	1	2
Communication	39	38	39				39	38	39
Cuisine centrale + Portage de repas	467	484	442	18	27	10	449	458	431
Salles de spectacles	124	133	122				124	133	122
Cinéma	78	75	77				78	75	77
Médiathèque	304	307	313				304	307	313
Fonds Photographique	63	72	66				63	72	66
Stades	30	31	33				30	31	33
Piscine	356	350	355				356	350	355
Centre de loisirs - Point Jeune	362	374	358				362	374	358
Accueil des gens du voyage	9	9	10				9	9	10
Crèches + RAM	919	957	919				919	957	919
Aménagement urbain	14	12	5				14	12	5
Aménagement des eaux	37	37	38				37	37	38
Préservation du milieu naturel	301	310	298				301	310	298
Aide au tourisme (yc halte garderie)	89	65	48				89	65	48
Collecte et traitement des déchets	967	973	994		7	5	967	966	989
Abattoir	751	766	900	31	33	14	720	733	885
Total Général	6 576	6 644	7 037	145	87	139	6 431	6 556	6 898
Evolution par rapport à n-1		1%	6%		-40%	59%		2%	5%

224 – Rémunération

En K€	Budget principal	Budget Abattoir	Budget Déchets
Rémunération brute	3 206 669 €	545 122 €	682 695 €
Cotisation Retraite	748 520 €	51 743 €	155 716 €
Cotisation CNFPT	62 923 €	2 605 €	14 135 €
Mutuelle	- €	3 355 €	- €
Autres charges sociales	574 671 €	173 689 €	137 155 €
Coût collectivité	4 592 783 €	776 514 €	989 701 €

De manière générale en 2017, nous allons connaître une hausse des dépenses réelles de fonctionnement et la continuité de la baisse des dotations de l'Etat. Certains services nécessitent encore un fort niveau d'investissement (déchets ménagers, abattoir, sites industriels). Le débat devra donc s'orienter sur les modalités de financement de l'ensemble de ces dépenses.

3-1 EN MATIERE DE CHARGES COURANTES

3-1-1 Maîtriser la hausse des charges à caractère général

Les objectifs de 2016 n'ayant pas tous été réalisés, 2017 verra leur mise en application ce qui générera donc la hausse de charges prévue initialement en 2016 et se décomposant notamment comme suit :

- la prestation de décontamination à la médiathèque
- la hausse de la fréquence de la navette de la Mongie de telle sorte à répondre davantage aux besoins
- le paiement à la Ville de Bagnères de la navette estivale sur la base des coûts 2016
- la réalisation d'une étude visant à préparer le transfert de compétences eau et assainissement pour le 1^{er} janvier 2018 (condition pour maintenir le bénéfice de la DGF bonifiée en l'état actuel des textes en vigueur).

Il est à noter cependant la poursuite des efforts effectués par les services visant à réduire toutes les charges courantes.

3-1-2 Contenir la hausse des charges de personnel

Les dépenses de personnel, poste le plus important du budget des collectivités, ont été étudiées au plus près, mais seront supérieures à 2016, malgré les actions entreprises à tous les niveaux pour réduire les effectifs. En effet, de nouvelles mesures de 2016 sont venues alourdir ce chapitre et auront un impact en 2017, à savoir :

- la revalorisation du point d'indice de 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et au 1^{er} février 2017
- l'augmentation de la cotisation employeur à la caisse de retraite de 0,1%
- la revalorisation du SMIC
- la mise en œuvre de la réforme des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR)
- le RIFSEEP, ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, nouvel outil indemnitaire de référence en remplacement de la plupart des primes et indemnités existantes.

En outre, les recrutements décidés en 2016, viendront expliquer également la hausse de la masse salariale, et notamment le gestionnaire de la commande publique, la chargée de développement territorial, le directeur de l'abattoir. Par ailleurs, de manière à optimiser le service enfance / jeunesse, il est envisagé de recruter un coordonnateur enfance / jeunesse (dont le salaire sera pris en charge à 50 % par la CAF).

Il est à noter également la volonté d'harmonisation du régime indemnitaire.

3-1-3 Vers une stabilisation des contributions obligatoires aux organismes

Suite à la dissolution du syndicat mixte Grand Tourmalet Pic du Midi, les flux financiers s'opéreront donc désormais directement avec l'office de tourisme : versement d'une contribution (intégrant le fonctionnement de l'OT et la participation à divers organismes tels que la confédération pyrénéenne ou HPTE ou l'AMSM), et de la taxe de séjour perçue. Il est à noter également en la matière la passation d'une convention avec la Communauté de

Communes Pyrénées Vallées des Gaves en vue d'assurer la promotion touristique des Communes du Labatus (versant ouest du Tourmalet).

Quant aux autres syndicats (syndicat mixte de valorisation du Pic du Midi, SDIS, Syndicat mixte du Haut et Moyen Adour, SMTD65), nous prévoyons une stabilité des contributions.

3-1-4 Envisager une baisse des subventions aux associations

Au titre de la spécialisation des compétences, il sera, cette année, comme l'an passé, donné une attention particulière à ne pas doubler des subventions aux associations qui perçoivent également des subventions communales.

Quant aux subventions versées aux associations d'intérêt général telles que l'ADIL, il est prévu de stabiliser la dépense. Nous notons cependant une hausse de la subvention attribuée à la crèche l'Alouette visant à combler le déficit accumulé de cette association.

3-1-5 La nécessité d'une nouvelle hausse des subventions exceptionnelles aux budgets annexes

Le budget principal subventionne depuis quelques années les budgets annexes AIC et Abattoir. Ces deux budgets présentant des fragilités financières devront être de nouveau alimentés par le budget principal, et ce de la manière suivante :

- Objectif de stabilisation de la subvention au budget annexe AIC comparativement à 2016, soit 470 K€
- Obligation de hausse de la subvention au budget annexe abattoir qui tend à accroître son déséquilibre financier : de 143 K€ à 335 K€

3-1-6 Poursuite de la politique d'endettement maîtrisé

De telle sorte à soutenir l'investissement local, la Communauté de Communes, est contrainte d'emprunter chaque année. Cependant, ces emprunts doivent rester de faibles montants pour éviter un endettement trop rapide.

Budget principal :

k€	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Capital	178	306	330	337	347	378
Intérêts	83	190	188	178	168	155
Annuité de la dette du budget principal	261	496	518	515	515	532

Budget annexe des activités industrielles et commerciales

k€	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Capital	285	442	422	498	454	516
Intérêts	355	359	350	333	322	318
Annuité de la dette du budget annexe des activités industrielles et commerciales	640	801	772	831	776	834

Budget annexe de l'abattoir

k€	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Capital	6	9	20	24	28	47
Intérêts	7	9	16	13	14	16
Annuité de la dette du budget annexe de l'abattoir	13	18	36	37	42	63

Budget annexe de la gestion des déchets ménagers

k€	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Capital						23
Intérêts						4
Annuité de la dette du budget annexe de la gestion des déchets	0	0	0	0	0	27

Budgets consolidés

k€	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Capital	469	757	772	858	829	964
Intérêts	445	558	554	524	504	493
Annuité totale de la dette	914	1 315	1 326	1 382	1 333	1 456

Les marges de manœuvre étant faibles pour les années à venir (poursuite de la baisse des dotations), il est impératif de veiller à ne pas augmenter l'endettement de façon exponentielle.

En outre, il est important de noter que la Communauté de Communes, mène, en collaboration avec son cabinet de gestion de dette, une vielle permanente permettant de saisir toutes les opportunités de réaménagement de sa dette. C'est ainsi que l'emprunt structuré libellé en Libor USD a été sécurisé en janvier 2017, et ce à des conditions très favorables.

3-2 EN MATIERE DE RECETTES

3-2-1 La Dotation Globale de Fonctionnement de nouveau impactée au titre du redressement des comptes publics

La DGF de la Communauté de Communes de la Haute Bigorre serait de 1 285 K€ en 2017 contre 1 432 K€ en 2016.

En K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation d'intercommunalité	799	945	860	755	474	351
Dotation de compensation	1028	1009	998	977	958	934
DGF	1 827	1 954	1 858	1 732	1 432	1 285
Différence par rapport à n-1	4	127	-96	-126	-300	-147

A noter que la Dotation d'intercommunalité avant minorations en 2014 était en forte progression en raison de la très forte progression du CIF de la CCHB (Coefficient d'Intégration Fiscale) suite aux transferts de 2013.

Le CIF de la CCHB serait en 2017 de 55 %.

Pour rappel, le mode de calcul du CIF est le suivant :

$$\text{CIF} = \frac{\text{Produit fiscal du Groupement}^1}{\text{Produit fiscal du territoire}^2}$$

1) Produit fiscal du Groupement = Produit 4 taxes n-1 + TEOM n-1 + Redevance Assainissement n-1 + Compensation part salaire n-1 + AC négatives (reçues des communes) n-2 - dépenses de transfert (AC et DSC versées aux communes)

2) Produit fiscal du territoire = produit fiscal du groupement + produit fiscal des communes membres (produit 3 taxes + Redevance Assainissement des communes ou des syndicats)

3-2-2 Stagnation provisoire de l'attribution de compensation

Suite aux évolutions de l'attribution de compensation de l'année 2016 (de 1 676 K€ en 2015 à 1 709 K€ en 2016), l'année 2017 enregistrera une stabilité de celle-ci. Cette stabilité peut n'être que provisoire puisqu'un transfert de plusieurs compétences pour le 1^{er} janvier 2018 est à l'étude, à savoir :

- Instruction du droit des sols suite au transfert de la compétence PLUI
- Eau
- Assainissement

3-2-3 Stagnation du Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

En 2017, le territoire (CCHB + les communes membres) devrait enregistrer une baisse du FPIC d'environ 40 K€. La CCHB, étant déjà fortement impactée par la baisse des dotations, il sera proposé de réduire la part distribuée aux communes membres.

3-2-4 Fiscalité directe

↳ Baisse du produit de la CVAE

Il est supposé une baisse du produit de la CVAE pour atteindre 475 K€ contre 497 K€ en 2016.

En K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CVAE	412	480	440	425	497	475

↳ Stabilisation du produit de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

La progression des bases fiscales est estimée à 0.4 % en 2017 (LFI 2017). Ainsi, nous prévoyons une stabilisation de ce produit.

↳ Une stagnation de la TASCOM et des IFER

Il est supposé une quasi stabilité de la TASCOM (163 K€) et des IFER (269 K€)

↳ Vers une hausse des taux de fiscalité des ménages

En 2017, les bases nettes de taxe d'habitation évolueraient de + 0,90%.

Les bases nettes de foncier bâti progresseraient également de + 090 % en 2017.

Les bases nettes de foncier non bâti baisseraient de 0,60 %.

BASES EN K€	2016	Evolution	Prév 2017	Evolution
Taxe d'habitation	27 367	-1,92%	27 614	0,90%
Foncier bâti	23 271	1,82%	23 480	0,90%
Foncier Non bâti	336	-0,03%	334	-0,60%

Considérant la baisse des dotations de l'Etat de l'ordre de 150 K€ par rapport à 2016,

Considérant la hausse des charges ci-dessus indiquées,

Il sera proposé pour 2017 une nouvelle hausse des taux de fiscalité ménages de telle sorte à préserver un autofinancement nécessaire.

3-3 ESQUISSE BUDGETAIRE

3-3-1 Fonctionnement

Compte tenu de ce qui précède et des premiers travaux budgétaires, le projet de budget de fonctionnement devrait s'esquisser de la manière suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	CA 2016	DOB 2017	% EVOL / AU BP 2016	% EVOL/ AU CA 2016
Résultat de fonctionnement reporté	699	699	843	20,66%	20,66%
Atténuation de charges	21	27	13	-38,47%	-51,02%
Opération d'ordre de transfert entre section	69	63	56	-19,10%	-11,55%
Produits des services du domaine, ventes	1 096	1 245	1 169	6,61%	-6,13%
Impôts et taxes	8 995	8 998	9 558	6,26%	6,23%
Dotations et participations	2 219	2 218	2 137	-3,69%	-3,65%
Autres produits de gestion courante	6	10	181	2773,02%	1665,92%
Produits exceptionnels	0	7	0		-100,00%
TOTAL	13 105	13 267	13 957	6,50%	5,20%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	CA 2016	DOB 2017	% EVOL / AU BP 2016	% EVOL/ AU CA 2016
Charges de gestion générale	1 766	1 543	1 788	1,27%	15,85%
Charges de personnel	5 291	5 144	5 520	4,33%	7,31%
Atténuation de produits	2 482	2 482	2 697	8,67%	8,67%
Virement à la section d'investissement	632	0	714	12,99%	
Opération d'ordre de transfert entre section	284	286	307	7,95%	7,45%
Autres charges de gestion courante	2 419	2 388	2 709	11,96%	13,41%
Charges financières	181	169	164	-9,13%	-2,65%
Charges exceptionnelles	51	49	59	15,58%	19,26%
TOTAL	13 105	12 061	13 957	6,50%	6,50%

3-4 LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Epargne brute	148	730	122
Remboursement du capital de la dette	341	342	372
Epargne nette	-193	388	-250
Rec. D'inv.t (FCTVA + subventions + produits de cession)	960	731	1 054
Autofinancement dégagé	767	1 119	804

En l'état actuel de la préparation budgétaire, il ne se dégage pas de l'exercice 2017 une capacité d'autofinancement, puisque l'épargne nette est négative. Il est donc prévu de financer les investissements par les subventions, le FCTVA et la variation de l'excédent global de clôture. Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt.

3-5 PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS 2017

Le programme des investissements tel qu'il a pu être recensé à ce jour peut se décliner de la manière suivante :

EN K€	COUT
FONDS DE CONCOURS POUR CHANGEMENT AUTOCOM DE LA MAIRIE	15
FONDS DE CONCOURS POUR CLIMATISATION SERVEUR	5
FONDS DE CONCOURS POUR LOGICIEL SERVICES TECHNIQUES	10
FONDS DE CONCOURS POUR LOGICIEL RH ET FINANCES	22,6
MOBILIER DIVERS	7,2
MATERIEL INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	31,2
OUTILLAGE ET MATERIEL DIVERS	30,1
MISE EN CONFORMITE ET SECURITE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	70
CHANGEMENT VEHICULE BRIGADE VERTE	20
SIGNALETIQUE HALLE AUX GRAINS	5
RESERVES INCENDIE - PROGRAMME 2017	100
SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR PASSERELLE LAC BLEU ET ARTIGUE	13
CELLULE DE REFROISSEMENT BEBES (CUISINE)	3,8
DOCOB NATURA 2000	3
PEINTURE FACADES CUISINE	20
MATERIEL SON ET LUMIERE HALLE AUX GRAINS	20
PEINTURE PARTIE METALLIQUE A L'EXTERIEUR HALLE AUX GRAINS	15
FACADES DE LA MEDIATHEQUE	90
CEINTURE GRILLAGEE STADE POUZAC	10
VESTIAIRES DU STADE DE FOOT DE MONTGAILLARD	400
PISCINE : RAMPE POUR MISE A EAU AQUABIKE	2,5
PISCINE : 2 SECHE-CHEVEUX VESTIAIRES HOMMES	2,5
PISCINE : AUTOLAVEUSE	4
ETUDE D'AMENAGEMENT DU CENTRE DE LOISIRS DE BALLARIN	30
REFECTION SOL CENTRE DE LOISIRS	10
FERMETURE DES CUISINES DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	10
CHANGEMENT DES ORDINATEURS A L'EPI DE BAGNERES	8,4
LOGICIEL PETITE ENFANCE	50
SUBVENTION D'EQUIPEMENT CRECHE ALOUETTE	1
TRAVAUX DIVERS CRECHES ET RAM	15
ANIMATION OPAH	38
SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR HABITAT PRIVE	33
ETUDE MOBILITE DOUCE	30
SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES AUX COMMUNES POUR FACADES	15,4
TRAVAUX RIVIERES	120
TOTAL	1 261
EMPRUNT NECESSAIRE	0 K€

V – QUELQUES DONNEES SUR LES BUDGETS ANNEXES

Ils sont au nombre de 3 :

- Budget annexe des activités industrielles et commerciales
- Budget annexe de l'abattoir
- Budget annexe de gestion des déchets

et permettent la gestion individualisée de ces services, pour des raisons qui peuvent être réglementaires ou propres à la collectivité.

5-1 BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Fonctionnement

En recettes, on trouve essentiellement des loyers et des remboursements de charges versées par les entreprises occupantes de nos zones d'activités ou de nos propriétés immobilières.

Le produit de ces loyers est prévu à hauteur de 586 K€ (contre 623 K€ en 2016), du fait de départ de certaines entreprises.

Ce produit permet :

- le financement des charges courantes des bâtiments loués (primes d'assurances, taxes foncières, entretien, etc...)
- la couverture de la dette contractée pour le financement des équipements, l'amortissement réglementaire de ceux-ci,

Cependant, comme chaque année, ce budget nécessite d'être subventionné par le budget principal dont le montant prévu en 2017 serait de 470 K€ (comme en 2016). A noter cependant que cette subvention ne pourrait permettre la mise à jour complète des écritures semi budgétaires relatives aux opérations du Relais des Pyrénées.

Investissements

La valeur des investissements prévus cette année est de l'ordre de 2 454 K€ financée par des subventions et un emprunt estimé à ce jour à 416 K€.

L'investissement portera essentiellement sur les opérations suivantes :

	EN K€ HT	COUT
TRAVAUX POUR COMECA		510
ACHAT NOVEXIA		470
DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE		152
CARRE PY HOTEL		5
MAISON GABRIELLE		2
AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU SITE DE PAYOLLE (PHASE 1)		1 300
TRAVAUX DIVERS		15
TOTAL TRAVAUX		2 454
EMPRUNT NECESSAIRE		416 K€

5-2 LE BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR

Ce budget enregistre en recettes de fonctionnement le produit de prestations rendues à des particuliers pour leur usage personnel, à des éleveurs pratiquant la vente directe ou à des grossistes. Le produit de l'activité est prévu à hauteur de 1 326 K€. Même s'il est prévu une stabilité de ces recettes, il est à noter une forte progression de l'activité depuis 2010 puisque ces recettes se sont accrues de 83%.

Les charges d'exploitation correspondent aux moyens à mettre en œuvre pour réaliser ces prestations :

- charges de personnel et charges courantes,
- Les charges de la dette qui reste encore limitées à ce jour.

Il est important de souligner que ce service affiche depuis longtemps un déséquilibre structurel. Le budget principal sera encore cette année amené à attribuer une subvention en nette hausse de l'ordre de 335 K€ (143 K€ en 2016).

Une réflexion quant aux tarifs doit être menée dans l'année pour tenter de résorber ce déficit structurel. L'optimisation des charges doit également être réfléchie.

En termes d'investissement, les travaux de réhabilitation complète engagés en 2016 se poursuivront en 2017 pour atteindre un montant global de 1085 K€ HT.

A noter cependant que la DDCSPP demande des travaux supplémentaires qui nécessiteront des arbitrages.

En outre, une étude quant au devenir à moyen terme de l'abattoir sera lancée.

Un emprunt d'équilibre serait nécessaire à hauteur de 112 K€.

EN K€ HT	COUT
ETUDE DEVENIR ABATTOIR	30
SERVEUR ABATTOIR	10
MATERIEL INFORMATIQUE PESEE FISCALE	2
MATERIEL DIVERS	3
TRAVAUX (SUITE PROGRAMME DES 1 085 k€)	550
TOTAL TRAVAUX	595
EMPRUNT NECESSAIRE	112 k€

5-3 LE BUDGET ANNEXE DE GESTION DES DECHETS

Constitué en dépenses de fonctionnement des coûts de collecte des déchets ménagers (régie + prestations de services), de la gestion des déchetteries ou du traitement des déchets par le SMTD65, il sera recherché l'équilibre de la section de fonctionnement par une nouvelle hausse de la TEOM. Les charges de fonctionnement augmentant, seule la TEOM peut combler le déficit naissant.

Pour éviter la récurrence de ce phénomène, nous devons nous lancer dans la mise en œuvre de l'optimisation. Celle-ci passe par la suppression de certaines collectes dans certains secteurs, l'équipement du territoire en colonnes d'apport volontaire papier et la mise en place de colonnes enterrées à la Mongie dans l'objectif de supprimer la double collecte.

Les aides au tri d'Eco Emballages, la vente de matériaux par le SMTD65 ou les redevances des usagers constituent les autres recettes de ce service.

Quant à l'investissement, les besoins sont à ce jour déclinés comme suit :

EN K€ TTC	COUT
COMPLEMENT ETUDE ISDI (ICPE)	20
ETUDE RECYCLERIE	20
ACQUISITION DE TERRAIN POUR MESURE COMPENSATOIRE ISDI	10
MATERIEL INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	4
ACHAT DE CONTENEURS MARINE POUR DDS	6
CONTENEURS SELECTIFS + CONTENEURS OM	150
COMPOSTEURS INDIVIDUELS (130) + COLLECTIFS (11)	16
COLONNES PAV (40 PAPIERS, 5 EMBALLAGES, 5 VERRES)	87
COLONNES ENTERREES DE LA MONGIE	199
TRAVAUX POSE SEMI ENTERREES	180
TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA DECHETTERIE	800
TRAVAUX ISDI	54
TOTAL	1 546
EMPRUNT NECESSAIRE	708 K€

Certains de ces investissements bénéficieront de subventions de l'ADEME et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées qui seront sollicités comme l'a été l'Etat au titre de la DETR 2016 pour le financement de la déchetterie. Le solde sera financé par emprunt.

Tels sont les éléments financiers qui seront détaillés à l'occasion du vote du budget primitif 2017 prévu le 5 avril prochain